



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

FACTURE N° 6030526

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

N/REF : 22/01/2026 14H40 C:000008 I:39112  
V/REF : 1047944  
V/Email reçu le Jeudi 22/01/2026 à 14H40

SEMCODA  
AGENCE OYONNAX  
188, RUE ANATOLE FRANCE  
C.S.30595  
01111 OYONNAX CEDEX

SELON DEVIS N° 6010127

V/REF.IMM. 1886

IMMEUBLE : ARBEZ CARME RES ETUD  
1 BIS RUE P. ET MARIE CURIE  
01100 BELLIGNAT

Feillens, le 19 Mars 2026

Référence Marché: M\_230509003-1

LOCALISATION : 1 BIS RUE PIERRE ET MARIE CURIE - BELLIGNAT - LOGT 2022

MOTIF : VOTRE ACCORD SUR NOTRE DEVIS N°6010127 DU 22/01/2026  
D UN MONTANT DE 717,79 EUROS HT

Donneur d'ordre : Mme S GUESSOUM

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

=====

ACCORD SUR DEVIS  
DEPLACEMENT DU VEHICULE ET DU PERSONNEL  
FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN ENSEMBLE DE 4 ELEMENTS DE CUISINE :  
- 1 CAISSON HAUT VERTICALE AVEC PORTE BATTANTE IMITATION CHENE GRIS  
- 1 CAISSON HAUT HORIZONTAL AVEC PORTE A RELEVAGE IMITATION CHENE GRIS  
- 1 CAISSON HAUT HORIZONTAL SANS PORTE POUR MICRO6ONDE  
- 1 CAISSON SOUS EVIER AVEC PORTE BATTANTE IMITATION CHENE GRIS  
CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT  
NETTOYAGE CHANTIER  
NOTRE INTERVENTION DU 18 MARS 2026

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.  
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.  
Nettoyage du chantier.  
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====

| Quantité | Heures - Suppléments - Descriptif       | P.U. HT |        |
|----------|-----------------------------------------|---------|--------|
| 1,00     | Travaux conformes au DEVIS en référence | 717,79  | 717,79 |



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 6030526**

*Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365*

|                                 |               |
|---------------------------------|---------------|
| TOTAL H.T. ....                 | 717,79        |
| T.V.A. a 10,00% .....           | 71,77         |
| <b>TOTAL T.T.C. ....En EURO</b> | <b>789,56</b> |

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

**Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026**

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN



## Bon de Commande

N° : 1047944 du 22/01/2026

Pr.

SEMCODA  
AGENCE D'OYONNAX  
188, rue Anatole France  
CS 30595  
01117 OYONNAX CEDEX  
Tel:04.74.73.06.78

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention  
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture  
dont le libellé sera conforme  
aux instructions figurant au bas de page**

### Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr;nadine.noris@semcoda.com

### Lieu d'intervention

MR REY Benjamin  
1 BIS Rue Pierre et Marie Curie  
01100 BELLIGNAT

### Référence de la Demande

N°: 879 809 du 21/01/2026

THCMEIPP Tvx hors contra Menuiseries int Partie privat.

1

01-EE-2212-ENT-61513100

Marché : M - 230509003-1

Téléphone : 06.10.75.33.82

01886-00001-00002-00022 H / Type 1BIS B / 02

Etage : 02

Date entrée: 23/01/2026

### Délai

Date limite exécution : 06/02/2026

### Observations

**SELON DEVIS 6010127**

**DU 22/01/2026**

**CONTACTER MME NORIS**

| Prestation à réaliser                  | Qté  | PU HT  | Mt HT  | Mt TVA     | Total TTC |
|----------------------------------------|------|--------|--------|------------|-----------|
| MS00001 Forfait déplacement            | 1,00 | 92,43  | 92,43  | 9,24       | 101,67    |
| MS00005 MENUISIER                      | 4,00 | 67,17  | 268,68 | 26,87      | 295,55    |
| MS00005 ENSEMBLE DE 4 ELEMENTS CUISINE | 1,00 | 325,00 | 325,00 | 32,50      | 357,50    |
|                                        |      |        |        | Total H.T. | 686,11    |
|                                        |      |        |        | Total TVA  | 68,61     |
|                                        |      |        |        | Total TTC  | 754,72    |

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par GUESSOUM Stella le 22/01/2026

Le Responsable  
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Virginie RONZON

Visa pour bonne exécution  
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'OYONNAX

EDN6



## Bon de Commande

N° : 1047944 du 22/01/2026

Pr.

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel:04.74.73.06.78

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE D'OYONNAX**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon  
CS 91007  
01009 BOURG en BRESSE CEDEX  
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

## Attestation simplifiée

### 1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE D'OYONNAX 188, rue Anatole France CS 30595 01117 OYONNAX CEDEX**

### 2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement  
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation) .....

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation  
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage  
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de ..... millièmes de l'immeuble  
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **1 BIS Rue Pierre et Marie Curie 01100 BELLIGNAT**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

### 3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)  
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :  
*Cochez les cases correspondant aux éléments affectés*  
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures  
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques  
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

*NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit*

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %  
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

### 4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

*Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)*

Fait à **OYONNAX**

le **22/01/2026**

Signature du client ou de son représentant

**Nadia DIAF**

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1047944